



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024	
Nombre de Conseillers en exercice : INSCRITS : 29 PRESENTS : 21 VOTANTS : 27	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf-en-Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 07 février 2024</p>

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Ange SPANO, Sandra MATHIAS, Laurent PIRAUD, Patricia JOSSO, Fabrice RONCIN, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Stéphane ORY, Laurent GAUTHIER, Carlos FOUCAULT, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Guylaine MAHE donne pouvoir à Fabrice RONCIN, Nancy PINEAU donne pouvoir à Isabelle CALARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Fabrice RONCIN.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 19 décembre 2023.

2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

23-124	19/12/2023	Stores bibliothèques	Enjoy your space	1 175,07 €
23-125	20/12/2023	Spectacle Daniel Camus	Louissette Production	3 710,00 €
23-126	20/12/2023	Entretien engin télescopique	Atelier MEUNIER	650,67 €
24-001	12/01/2024	Tapis fleuris	CHAMOULAUD SAS	3 429,54 €
24-002	17/01/2024	Matériaux 0/20 et 0/80	TG SA	16 076,80 €
24-003	18/01/2024	Fleurissement bisannuelles	GAEC 4 Saisons	1 138,01 €
24-004	19/01/2024	Chauffage + éclairage vestiaire	YESSS	1 684,55 €
24-005	24/01/2024	Ballon eau chaude Ostrea	GOUY LAHOREAU	622,00 €
24-006	24/01/2024	Aménagement points d'eau mairie de Fresnay	FOUCHER JJ	4 263,34 €
24-007	24/01/2024	Réparation ballon ECS salle de sports Fresnay	FOUCHER JJ	1 474,66 €
24-008	26/01/2024	Mise en service paiement dématérialisé sans ticket borne eau OTI	URBAFLUX	1 200,00 €
24-009	26/01/2024	réparation toiture église ST CYR	SANI COUV	2 690,00 €
24-010	26/01/2024	Travaux d'égavage	BORDET HERAULT	3 670,00 €
24-011	01/02/2024	Mitigeur cuisine salle poly BGF	GOUY LAHOREAU	888,00 €

Damien MOUSSET : « Est-ce que les 3 710 euros du spectacle de Daniel Camus sont compensés par les 18 euros que nous avons voté la dernière fois ? »

Jean-Bernard FERRER : « Oui ça correspond exactement au prix de l'année dernière et ça a été largement remboursé »

Michel THABARD : « Les 16 076.80 euros de TG SA c'est pour les chemins ? »

Jean-Bernard FERRER : « C'est pour agrandir le terrain que nous avons acheté aux Jaunins à côté de l'ancien SDIS. On a acheté le terrain pour en faire un parking et pour la prévision de la venue des services techniques lorsque tout sera fini au centre bourg. Là, ce sont nos services qui vont le faire, et pour terrasser tout ça il y en a pour 16 000 € de cailloux pour en faire un parking, parce que ça devient de plus en plus compliqué de se garer avec les pompiers et le reste. »

Alain DURENS : « Les travaux de BORDET-HERAULT, c'est pour l'égavage de voirie ? »

Pierrick PRIOU : « C'est pour l'égavage des arbres. Il y a des tilleuls à Saint-Cyr, des platanes à Fresnay, il y en a un peu partout dans la commune. »

Alain DURENS : « Devant l'église de Fresnay ? »

Jean-Bernard FERRER : « Oui c'est cela devant la mairie. »

3. FINANCES : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente le rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci vous est joint en annexe. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le conseil municipal doit prendre acte de ce débat.

Damien MOUSSET : « Je souhaiterais revenir sur le point que tu as indiqué concernant la vidéosurveillance au niveau de notre commune, avec le point d'interrogation concernant la subvention de l'État. A priori vous aviez dit, Monsieur le Maire, que l'idée c'était : pas de subvention, pas d'achat de caméra. Pour notre groupe, on considère que c'est un point important cette surveillance, et on considère qu'il est difficile de s'en passer, subvention ou pas. Je pense que c'est un mal pour un bien et qu'il vaudrait mieux, malgré tout, favoriser cet achat. »

Jean-Bernard FERRER : « Je ne vais pas aller contre ce que tu dis, tu as complètement raison, sauf qu'aujourd'hui, le discours que je tiens et que je continuerai à tenir, c'est que ce n'est pas aux villeretzziens de supporter seuls le coût de la vidéoprotection parce qu'aujourd'hui, grâce à ça, nos amis de la gendarmerie arrivent à résoudre plus de 80 % de leurs affaires. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête mais ça sert énormément à nos amis de la gendarmerie. Le combat que je mène, c'est que l'État a dit des choses et je veux qu'il tienne ce qu'il a dit c'est tout. Aujourd'hui j'ai quelques nouvelles. Je ne vais pas précipiter le devenir de cette vidéoprotection. Je vois le sous-préfet de Saint-Nazaire le 1er mars et j'ai quand même quelques bonnes nouvelles sur le sujet. On verra ce qu'il va me dire, mais je continuerai à me battre pour qu'il y ait de la vidéoprotection. Mais il est hors de question que seuls les villeretzziens payent la vidéoprotection, bien que je sois d'accord avec ton discours. »

Alain DURRENS : « Les 60 000 euros provisionnés pour 2024 pour le cimetière, c'est juste une provision, parce que la démarche est longue. C'est deux/trois ans, voire quatre ans, donc les années à venir ça sera aussi provisionner aux alentours de 60 000 euros ? »

Jean-Bernard FERRER : « Oui sans doute, et après on fera le point de ce qui restera à faire et de ce qu'il faudra récupérer. »

Alain DURRENS : « Il y a beaucoup de concessions qui sont à l'abandon. Pour ceux qui ne le savent pas il faut tout détruire, il faut tout enlever pour que la concession soit revendue. C'est du boulot et évidemment ça coûte cher. »

Jean-Bernard FERRER : « C'est du boulot et c'est très encadré, d'où les coûts. Ça ne se fait pas en claquant des doigts. »

Pierrick PRIOU : « Ça se fait en dix-huit mois maintenant au lieu des trois ans avant, depuis 2021-2022. Donc dix-huit mois, oui il y aurait une enveloppe financière de fléchée sur trois années, on en a parlé en commission finances. C'est à peu près trois années parce qu'il y a énormément de concession à reprendre : c'est soixante sur Saint-Cyr et ce serait plus d'une centaine sur Bourgneuf. Pour la petite histoire, il y a un enterrement qui va avoir lieu à Saint-Cyr et on doit faire une exhumation avant parce qu'il y a zéro place. Donc ça devient vraiment urgent d'au moins reprendre les concessions échues. Il y a deux choses : la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et la reprise des concessions échues. On a aussi des concessions qui sont échues depuis pas mal d'années. Actuellement, on est en train de voir les concessions échues pour Saint-Cyr : il y en a une vingtaine je crois que l'on va reprendre très rapidement. »

Jean-Bernard FERRER : « Les cimetières, c'est un sujet délicat et compliqué, il faut faire attention. »

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- *PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires présenté sur la base du rapport d'orientations budgétaires ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités administratives nécessaires à la transmission de ce débat.*

4. INSTITUTION : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 novembre 2022, le conseil municipal a modifié la composition des commissions.

Les commissions disposent, selon le règlement intérieur du conseil municipal (9 membres : 6 majorité + 1 membre de chaque groupe d'opposition).

Laurent GAUTHIER a intégré le conseil municipal le 19 décembre dernier.

Monsieur le Maire propose l'intégration de Laurent GAUTHIER aux commissions « Associations et sports », « Communication » et « Espaces Verts » en remplacement de Valérie PENNETIER.

Pour rappel, les commissions sont ainsi composées actuellement :

Finances	F Supiot	R. JOUANNO
	Yves Blanchard	A. DURRENS
	Laurent Piraud	R. PROU
	F. RONCIN	X
	C. FOUCAULT	
	M. BONAMY	
Affaires scolaires – Enfance jeunesse	I. CALARD	S. PILLONS LECOQ
	C. LECUYER	D. MOUSSET
	MA PICOT	L. LEGER
	N. PINEAU	X
	X. LE LAY	
	L. PIRAUD	
Developpement Eco - Tourisme	F RONCIN	R. JOUANNO
	C. FOUCAULT	D. HOUAS
	M. BONAMY	R PROU
	A. SPANO	X
	L. PIRAUD	
	S. MATHIAS	
Communication	P. JOSSO	D. MOUSSET
	C. LECUYER	R. PROU
		/
	A. SPANO	X
	X. LE LAY	
	L. PIRAUD	
Culture – Patrimoine – PMR	A SPANO	R. JOUANNO
	G. MAHE	L. LEGER
	S. MATHIAS	D. HOUAS
	F. RONCIN	X
	I. CALARD	
	M. BONAMY	
Associations et sports	N. PINEAU	L. LEGER
	MA PICOT	H. YDE
	Y. BLANCHARD	/
		X
	S. MATHIAS	
	S. ORY	
Agriculture – Environnement	S. ORY	M. THABARD
	P. JOSSO	R. PROU
	Axel Gayraud	A. DURRENS
	L. PIRAUD	X
	G. MAHE	
	M. PRAUD	
Bâtiments – Voirie	Y. BLANCHARD	M. THABARD
	N. PINEAU	R. PROU
	A. SPANO	A. DURRENS
	L. PIRAUD	X
	X. LE LAY	
	S. ORY	
Urbanisme - assainissement	L. PIRAUD	M. THABARD
	C. FOUCAULT	L. LEGER
	Y. BLANCHARD	A. DURRENS
	C. LECUYER	X
	M. PRAUD	
	G. MAHE	
Espaces Verts	F. SUPIOT	S. PILLONS LECOQ
	S. ORY	L. LEGER
	M. BONAMY	D. MOUSSET
	L. PIRAUD	X
	Y. BLANCHARD	

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

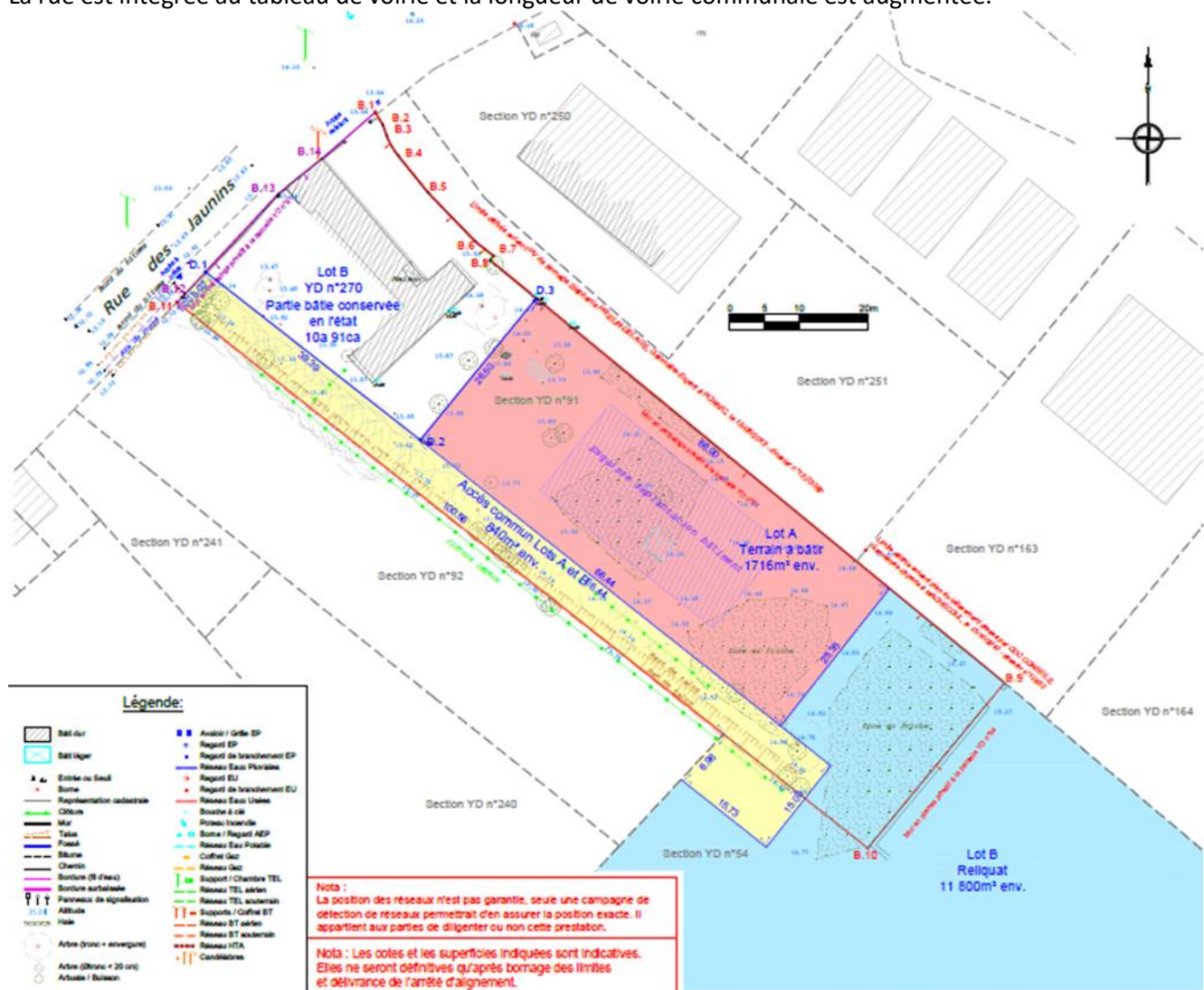
- MODIFIE la délibération n°2022-70 du 15 novembre 2022 fixant la composition des commissions municipales,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

5. URBANISME : CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public de la parcelle YD 91 acquise par la commune par préemption qui donne sur la rue des Jaunins.

Il y a donc lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. La rue est intégrée au tableau de voirie et la longueur de voirie communale est augmentée.



Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de classer la parcelle YD91 dans le domaine public communal,
- MODIFIE la longueur de voirie communale
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6. URBANISME : RETROCESSION A LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS DE LA TRANCHE 1 DE LA ZAC MULTI SITES DE FRESNAY-EN-RETZ

Monsieur le Maire rappelle que la société BESNIER AMÉNAGEMENT est le concessionnaire aménageur de la Z.A.C. multi sites de Fresnay-en-Retz suite à la signature d'un traité de concession signé le 18 février 2014.

Un premier avenant au traité de concession a été signé le 24 juillet 2019 substituant la « S.N.C. Beausoleil Cabiterie » à la S.A.S. BESNIER AMÉNAGEMENT.

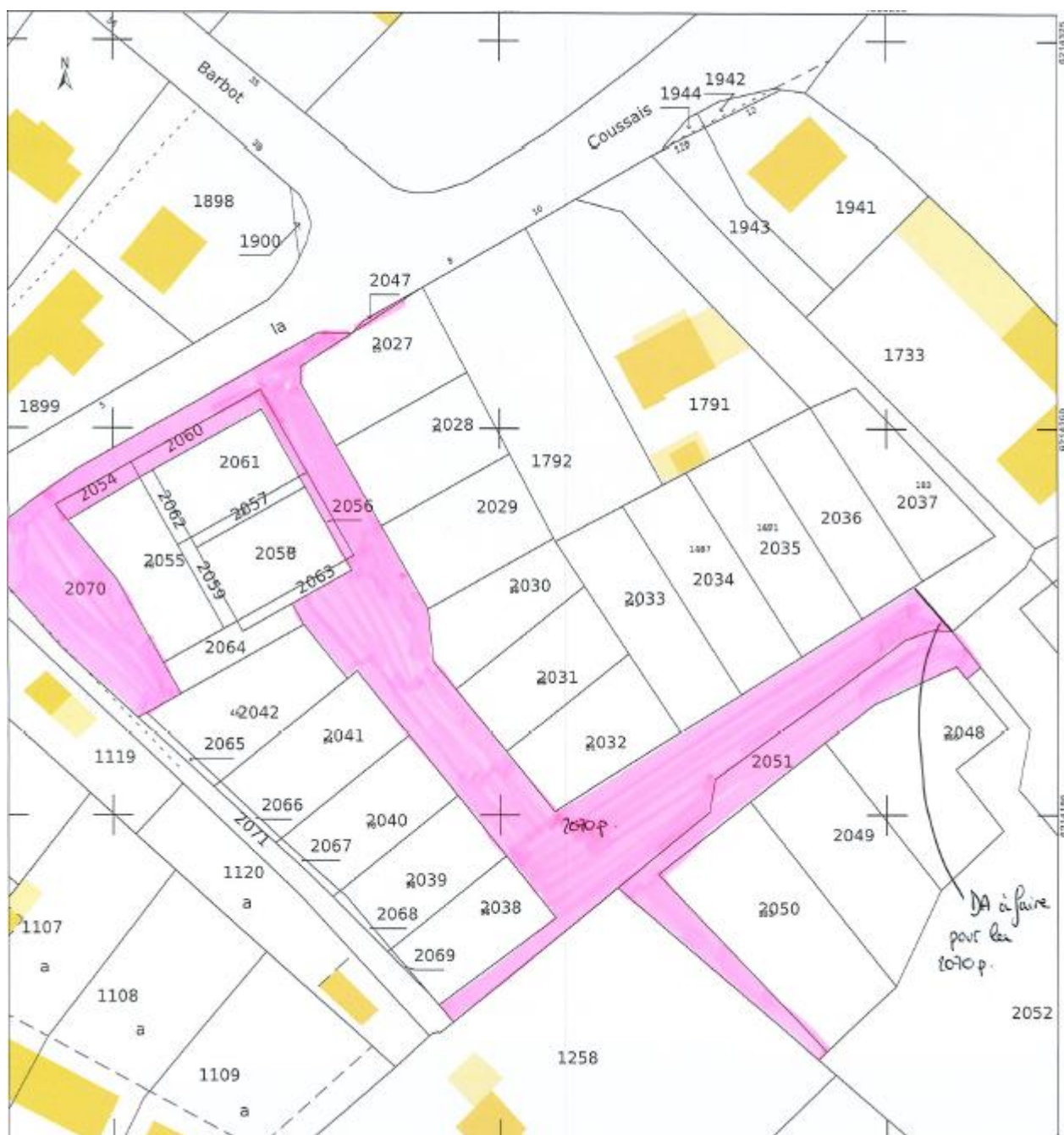
Un deuxième avenant a été signé pour modifier le programme des équipements publics, suite à la délibération n°2022-52 du 5 juillet 2022.

Les équipements publics (voirie, réseaux et plantations) de la tranche 1 sont à ce jour réalisés et contrôlés. Il convient donc que ceux-ci soient rétrocédés à la commune par la « S.N.C. Beausoleil Cabiterie » sous la forme d'un acte notarial à la charge de ladite société.

Les réseaux ont été rétrocédés à la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz par délibération 2024-08 du bureau communautaire en date du 15 janvier dernier.

Les parcelles à rétrocéder sont :

Section	Numéro	Surface (m ²)
A	2054	47
A	2060	95
A	2056	24
A	2051	529
A	2070p	en attente bornage
A	2047	5



Alain DURRENS : « La rétrocession prévue va-t-elle entraîner des charges supplémentaires pour le personnel, notamment le personnel de voirie et des espaces verts, vu que Monsieur l'Adjoint aux finances a dit qu'il n'y aurait pas d'embauche ? J'ai bien l'impression qu'ils sont déjà un peu surbookés, est-ce que ça va engendrer des surcharges de travail ? »

Jean-Bernard FERRER : « En voirie non puisqu'elle est neuve. Maintenant, au niveau espaces verts, il y a eu des plantations faites par l'aménageur. L'entretien sera bien sûr fait par les espaces verts, ça sera une question d'organisation, puis on verra en temps utile. »

Alain DURRENS : « Est-il judicieux aujourd'hui de l'inclure dans le domaine public tout de suite, est-ce qu'on ne peut pas attendre un an ou deux pour que ça soit faisable ou du moins plus réalisable ? »

Jean-Bernard FERRER : « Aujourd'hui au niveau entretien sur ces parcelles là il n'y a pas grand-chose à faire puisque c'est tout petit, à part une petite tonte. Vous allez me dire, c'est clair, que ça plus ça plus ça plus ça... Mais il suffit de s'organiser et de le faire comme il faut. Ce que les habitants oublient, c'est que lorsqu'on parle de neige, c'est normal que les gens déneigent devant chez eux, mais il ne faut

pas oublier que les trottoirs, bien qu'ils soient publics devant chaque habitation, ils doivent être nettoyés par les habitants. C'est un arrêté départemental et national. Donc si tout le monde y mettait un petit peu du sien, on n'aurait peut-être pas besoin d'embaucher à outrance et d'augmenter les impôts de la même manière. J'espère que tous ceux qui nous écoutent ont reçu le message. »

Alain DURRENS : « Et je suis tout à fait d'accord avec vous. »

Laurent PIRAUD : « Pour ajouter un point, l'ensemble des espaces verts qui ont été créés, l'ont été conjointement avec les espaces verts de la commune. C'est-à-dire qu'ils ont choisi des solutions qui sont les moins coûteuses en temps et en énergie pour arriver à entretenir plus facilement l'ensemble de ces espaces. Il y a eu un travail assez conséquent par rapport au projet d'origine et ce qui a été réellement créé. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 3 abstentions (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET)

- *AUTORISE la rétrocession à titre gratuit des parcelles ci-dessus dans le domaine public communal,*
- *DIT que cette rétrocession se fera par acte notarié,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

7. SERVICES DE PROXIMITE : AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION DU CONSEILLER NUMERIQUE

Par délibération en date du 14 décembre 2021, modifiée par un premier avenant, une convention de mise à disposition du conseiller numérique de l'agglomération a été conclue entre Les Moutiers-en-Retz, Vue, Rouans, Préfaïlles, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Villeneuve-en-Retz, Sainte Pazanne et Pornic agglomération Pays de Retz afin de bénéficier d'interventions dudit conseiller sur notre commune.

Après 2 ans de fonctionnement, le conseiller numérique reste très sollicité et répond à une demande de la population. Le dispositif de financement de l'Etat étant renouvelé pour 3 ans, à hauteur de 42 500 euros, il est proposé de prolonger la convention de mise à disposition du conseiller numérique.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de modifier les articles 3, 4 et 6 de la convention de mise à disposition de service « Conseiller numérique » tenant compte du renouvellement du dispositif de financement de l'Etat, de la durée du contrat du Conseiller numérique de l'agglomération et de l'évolution de l'organisation de l'agglomération.

Carole LECUYER : « C'est toujours la même personne ? »

Jean-Bernard FERRER : « Oui ceci explique peut-être cela, mais pas dans toutes les communes, j'ai discuté avec mes collègues et il est vraiment apprécié de partout. C'est une personne qui se met au niveau de tout le monde, qui est calme et qui explique très bien les choses, c'est vrai qu'il passe très bien, donc s'il nous écoute, merci à lui. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *Approuve l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du service « Conseiller numérique » entre la Commune, l'agglomération et chacune des communes ayant émis le souhait de bénéficier de ce dispositif.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et plus généralement toute pièce relative à ce dossier.*

8. AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN VOYAGE AUX JO PARALYMPIQUES—ECOLE OSTREA

L'école OSTREA s'est vue attribuer 68 places (60 élèves + 8 adultes) pour assister aux épreuves d'athlétisme des Jeux paralympiques le mercredi 4 septembre 2024.

C'est une grande chance pour les élèves et cela vient récompenser le travail engagé depuis 2020 par l'équipe pédagogique autour du label Génération 2024.

Lors du conseil d'école, la directrice Mme Joly-NOEL, a informé les représentants de la commune, qu'elle allait déposer, via l'Amicale Laïque, une demande de subvention exceptionnelle pour financer intégralement cette sortie.

Ce projet vient couronner 3 ans de travail spécifique autour des Jeux Olympiques et l'engagement de l'école pour la pratique sportive. Il est en parfait accord avec la politique municipale de promotion du sport et le label "Ville sportive" reçu récemment par Villeneuve en Retz.

Cette demande de subvention, qui s'élève à 4167.40 € (fourchette haute) est faite pour couvrir les frais suivants :

- Devis car A/R Bourgneuf en Retz / Gare de Nantes
- TGV A/R Nantes / Paris Montparnasse
- Métro Montparnasse / Stade de France

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer la somme maximum, sur production de factures, de 3125.55 €, décomposé comme suit : 50% de subvention du projet + 25% pour le volet exceptionnel du projet.

Luc LEGER : « Le projet, je ne suis pas contre, il est très bien mais je trouve que la quote-part qui reste, par personne qui se déplace, de 15 euros, on aurait pu faire un effort pour augmenter cette part. Je trouve que 15 euros pour un aller-retour sur Paris, faites-le-vous-même, je trouve que c'est cadeau. Moi j'aurais mis un petit peu plus cher. »

Isabelle ALARD : « Alors une des règles que nous avons établies en bureau, c'est que l'on participe de manière significative parce que c'est une opération qui est relativement exclusive. En revanche, nous avons aussi calculé le 15 euros de reste à charge pour chaque participant, de sorte à ce que la mairie, la municipalité finance, et notamment parce que c'est un événement exceptionnel. Mais le bénéficiaire, c'est-à-dire l'élève ou l'enseignant, participe également. Donc, en effet 15 euros ou pas 15 euros, et bien nous en bureau on vous propose que le reste à charge pour l'école soit d'un montant de 25 % de la dépense engagée. »

Damien MOUSSET : « Je voudrais savoir, par rapport à ta proposition de 15 euros de reste à charge pour les familles si j'ai bien compris, est-ce que tu as une proposition à faire ou pas par rapport à la proposition du bureau ? »

Luc LEGER : « Non je n'ai aucune proposition. Moi je trouve que 15 euros c'était vraiment faible, alors il y a peut-être des familles qui sont dans le besoin mais 15 euros, quand même. C'est vrai que c'est une belle manifestation, je confirme que les Jeux Olympiques et Paralympiques, on ne les aura qu'une seule fois, mais est-ce que si toutes les écoles, les cinq écoles avaient fait cette même démarche, est ce que vous auriez suivi pour toutes les écoles ? »

Isabelle CALARD : « Difficile de te répondre... »

Jean-Bernard FERRER : « Avec des si...De toute manière je ne pense pas que l'État aurait financé toutes les écoles d'une même commune, ça me surprendrait beaucoup. Je pense qu'ils en ont choisi une par-ci par-là sans trop m'avancer, mais ce n'est pas le cas ici donc le problème ne se pose pas. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (Michel THABARD)

- *ATTRIBUE la somme maximum de 4167.40 € à l'association Amicale Laïque Ostréa pour le projet décrit ci-dessus;*

- *DIT que la subvention votée correspondra à 25% de la dépense totale engagée par l'Amicale Laïque,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,*

9. POLICE FUNERAIRE : TARIFS PLAQUES

M. le Maire informe l'assemblée que des stèles du souvenir vont être installées dans les 3 cimetières. Elles pourront accueillir 52 plaques de granit chacune.

Il est proposé au conseil municipal de mettre en place une concession pour faciliter la gestion administrative de ces plaques.

Concessions stèle jardin du souvenir :

20 ans **33 €**

Vente de la plaque de Granit Noir :

16 €

Damien MOUSSET : « Quelle est la taille, par exemple, de la plus grosse de ces structures que tu proposes ? »

Jean-Bernard FERRER : « Tu fais 52 plaques multiplié par 10. La dimension de la plaque, c'est approximativement 12cm par 9cm. Ça a été vu avec Amandine qui s'occupe des espaces verts pour le choix des stèles et pour les positionner correctement pour que ça soit joli, que ça ne fasse pas trop massif, mais les dimensions exactes je ne les ai pas. Pour l'autre, ça fait un mètre cinquante sur à peu près deux mètres de haut. »

Luc LEGER : « Je reviens toujours sur les finances : la vente de la plaque de granit c'est avec ou sans gravure ? »

Jean-Bernard FERRER : « C'est sans la gravure, elle est à la charge de de la famille sachant qu'on vend la plaque au prix coûtant. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *DECIDE les tarifs indiqués ci-dessus pour les trois cimetières communaux ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

10. POLICE FUNERAIRE : PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE DE ST CYR

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal de Saint Cyr en Retz.

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon.

Ce procès-verbal sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

- Des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises, sachant que la reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après un second procès-verbal d'abandon

ait constaté la persistance de l'état d'abandon, à l'issue du délai, prévu à l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, qui suit les formalités de publicité.

Alain DURRENS : « Est-ce que les trois cimetières sont équipés d'un ossuaire, car lorsque l'on va reprendre ces tombes il va falloir tout mettre dans un ossuaire. Celui de Saint Cyr doit être à refaire. »

Jean-Bernard FERRER : « Oui celui de Saint-Cyr est à refaire. »

Alain DURRENS : « Est-ce qu'il y a un caveau provisoire, vu que l'on est en manque de place sur Saint-Cyr ? »

Pierrick PRIOU : « Avec toutes les tombes que l'on va reprendre, c'est prévu que l'on mette un ou deux caveaux provisoires d'attente pour chaque cimetière. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- *Autorise Monsieur Le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon réglementée aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code général des collectivités territoriales.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.*

Informations complémentaires :

St Cyr :

- Procédure de reprise de concession échues depuis plus de deux ans : 17 concessions en juillet 2024
- Procédure d'abandon : reprise de 43 concessions.
- Panneau avec affiche en place depuis octobre 2023

Bourgneuf Etat des lieux en cours :

- Procédure de reprise de concession échues depuis plus de deux ans : 125 sont en attente. Reprise de 41 emplacements en juillet 2024
- Procédure abandon : Etat des lieux des plus dangereuses en cours pour un lancement de procédure en septembre.
- Panneaux affichés depuis janvier 2024

- Coût d'une exhumation (sans négociation) 800 €

11. MARCHE PUBLIC : VALIDATION DU PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE EN POLE DE PROXIMITE

En décembre 2016, dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité des services au public et en lien avec La Poste, une maison des services au public (MSAP) s'était installée à Bourgneuf-en-Retz, dans une pièce contiguë au bureau de poste.

Au début de l'année 2021, la commune a entamé des démarches de demande d'implantation d'un espace France Services auprès des services préfectoraux.

Cet espace France Services a été labellisé le 15 octobre 2021 et depuis, sa fréquentation ne fait qu'augmenter.

Parallèlement à cette ouverture, la commune a repris en régie une agence postale communale le 29 novembre 2021 et a également installé à cet endroit le CCAS de la commune afin de répondre aux personnes les plus fragiles et précaires sur toutes les thématiques. Depuis le mois de décembre 2022, la commune a aussi été choisie pour le déploiement d'un dispositif numérique de recueil des empreintes digitales pour l'établissement des cartes nationales d'identité et les passeports.

Les services municipaux sont maintenant divisés en trois entités : le pôle administratif situé rue des Jaunins, à Bourgneuf-en-Retz qui regroupe l'état-civil, la gestion des cimetières, la police municipale, les finances, la communication, l'urbanisme, les ressources humaines, la direction, le Maire, le pôle de proximité, situé rue de l'Elinet, qui regroupe un espace France Services, une agence postale communale, le CCAS, le dispositif de recueil CNI/Passeport, le service manifestations / associations et un accueil tout public pour les démarches courantes (recensement, inscriptions listes électorales, ...) et enfin la mairie déléguée de Fresnay, qui est un accueil toutes demandes trois matinées par semaine.

La commune avait un projet de réhabilitation de la mairie lancée en 2017 qui a été stoppé par un diagnostic archéologique préalable à toute construction.

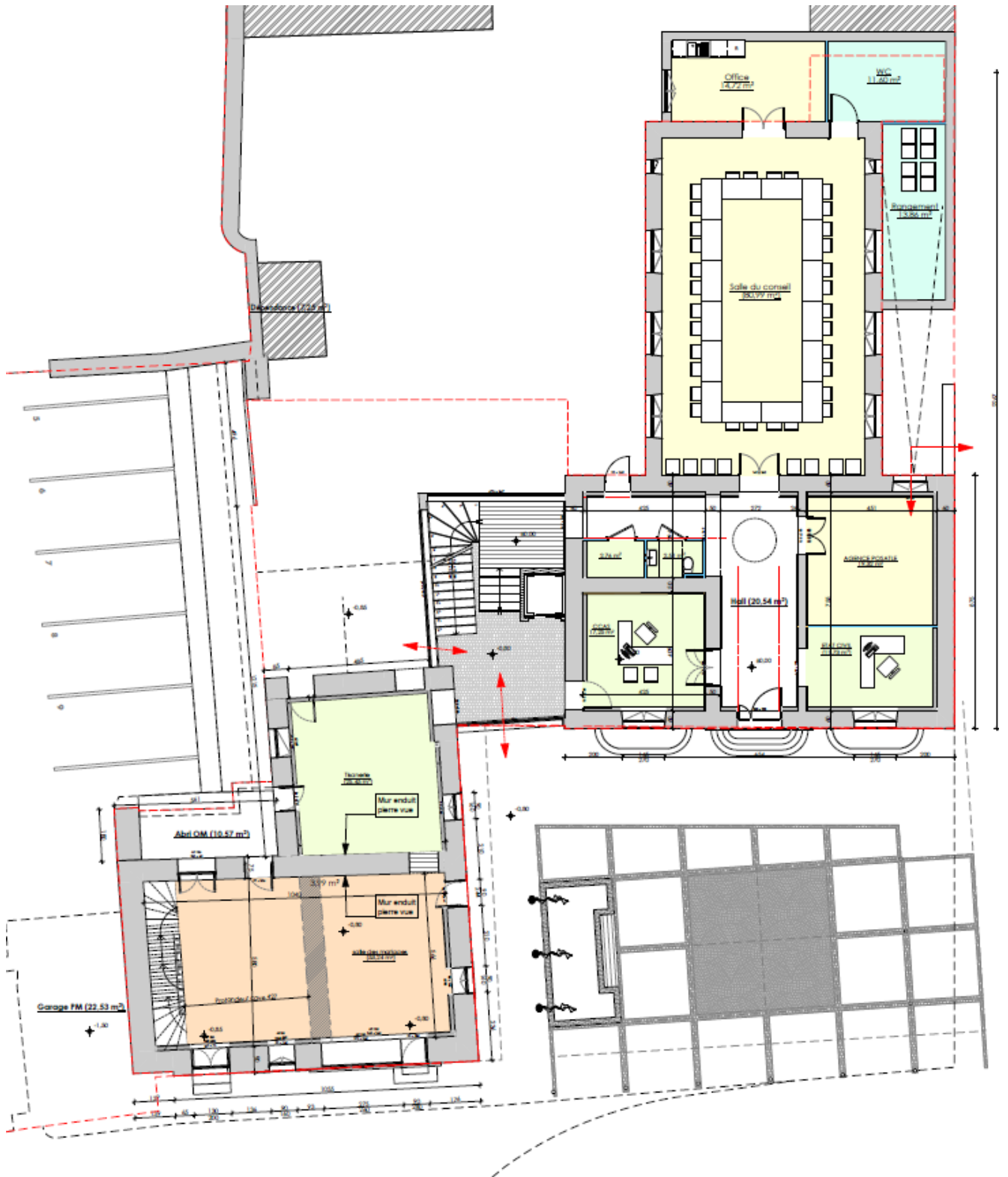
Le rapport nous a été communiqué en fin d'année 2018 avec un arrêté préfectoral de prescription de fouilles archéologiques sur deux points : une étude de bâti et une étude sédimentaire.


Le coût de ces fouilles étant trop élevé, il a été décidé de ne réaliser que l'étude de bâti et de modifier le projet initial par une suppression de l'extension de la mairie.

Suite à l'étude de bâti qui s'est terminée en avril dernier, le groupe de travail créé pour ce projet s'est réuni et a décidé, sur la base d'un programme, de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre basée sur la conservation des anciens bâtiments (qui étaient démolis dans tous les projets initiaux).

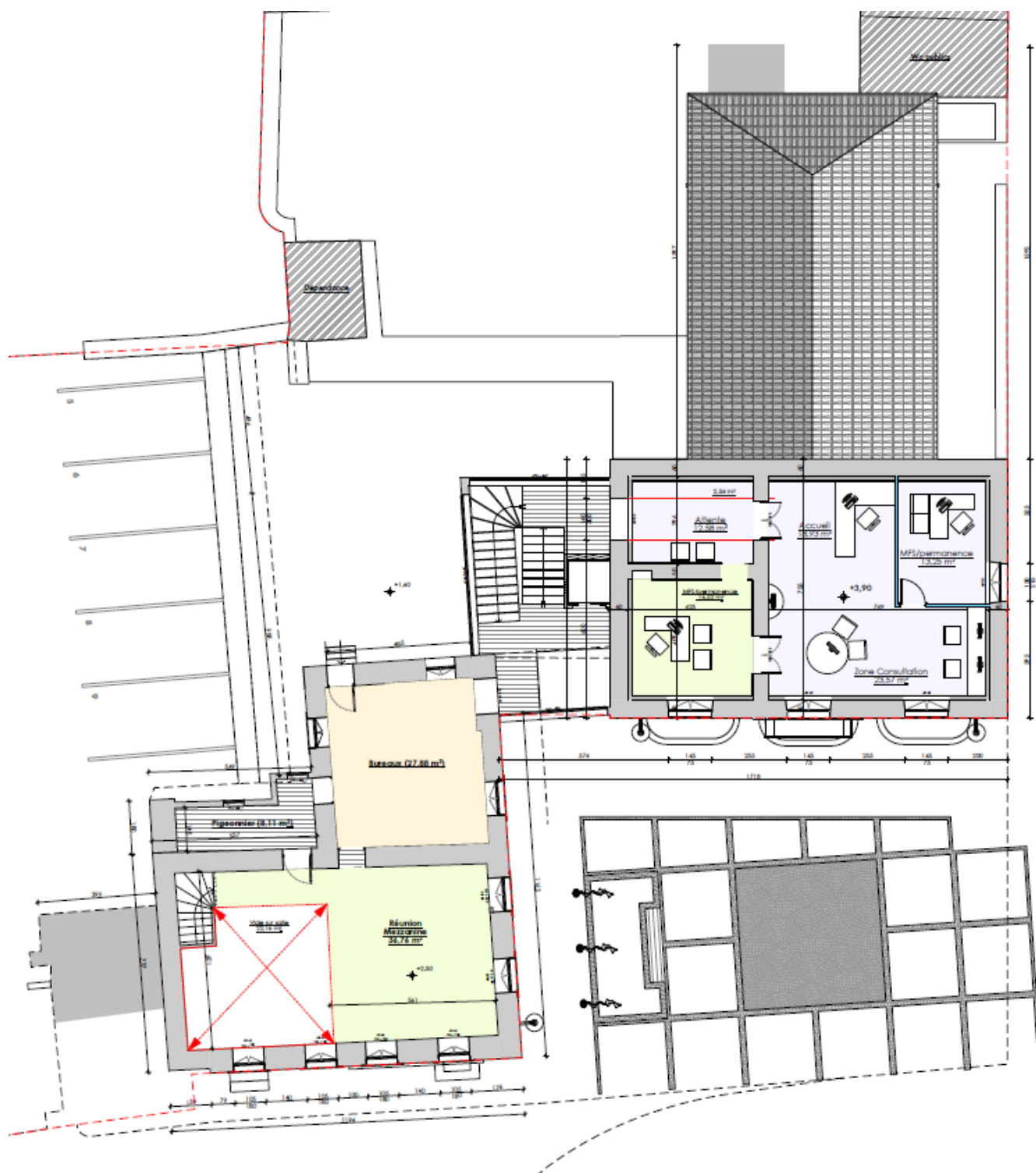
Sandra TROFFIGUE a été retenue et elle a rendu une première esquisse.

Vous trouverez ci-dessous les plans de cette première esquisse. Celle-ci pourrait être modifiée pour conserver un ancien mur, dernier vestige d'une ancienne maison du XVIème siècle.



	Adresse projet: Place Pierre Mourain - 44580 Villeneuve-en-Retz Projet: Réhabilitation de la Mairie - Création d'un pôle proximité	ESQ	PROJET	Plan RDC Échelle(s): 1 / 150 ^{ème}	Dat Indi
---	---	------------	---------------	---	-------------

Sur tout le territoire de la CC. Ce document, dont la copie est permise, appartient à l'ensemble des élus de la CC. Il est soumis au Code de Propriété Intellectuelle et au droit de l'Image, et ne peut être communiqué à aucune personne étrangère au projet sans autorisation écrite.



	Adresse projet: Place Pierre Mourain - 44580 Villeneuve-en-Retz Projet: Réhabilitation de la Mairie - Création d'un pôle proximité	ESQ	EXISTANT Plan R+1 Échelle(s): 1 / 150ème
---	---	------------	---

Le coût du projet s'élève à 1 458 850 € HT, travaux de construction et études de maîtrise d'œuvre incluses.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant (HT)	%
Travaux	1 323 850 €	Etat – DSIL (demandée)	364 712.50 €	25 %
MO	135 000 €	ETAT – DETR (acquise)	122 500 €	8.40 %
		Région – FRDC (acquise)	50 000 €	3.43 %
		Autofinancement/ Emprunt	921 637.50 €	63.17 %
Total (HT)	1 458 850 €	Total (HT)	1 458 850 €	100,00%

Il est demandé au conseil municipal de valider le projet et le plan de financement pour faire une demande de subvention auprès de la Préfecture pour la DSIL.

Carole LECUYER : « Les bâtiments qui servent actuellement à France Services vont-ils resservir ? »

Jean-Bernard FERRER : « Je n'ai pas de doute, ils serviront, je n'ai pas d'inquiétude sur le sujet. Pour le moment, on n'a rien de ciblé. Ça peut servir aux associations, ça peut être loué, etc... »

Alain DURRENS : « C'est quand même un chantier qui va durer pas loin de deux ans entre l'étude de faisabilité qui est en cours, plus après le dépôt de permis construire. C'est un bâtiment qui reçoit du public donc l'instruction c'est 6 mois minimum et ça peut être plus. »

Jean-Bernard FERRER : « Ça peut aussi être moins, ça peut-être 5 mois. »

Alain DURRENS : « Ensuite ça va être la partie travaux qui va demander des spécialistes, parce que les murs ont besoin d'être renforcés. Nous, Villeneuve pour tous, on est d'accord de rénover enfin cette Mairie, car ça commence à dater, et la Mairie, c'est le point central de la commune. On voit bien les coûts que ça va engendrer, sachant qu'il y a des choses qui ne sont pas comprises dans ces estimations comme l'aménagement du parvis devant, la partie voirie et tout ce qui va être pour le mobilier. Mais c'est quand même nécessaire de le faire. »

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix pour et 1 voix contre (Frédéric SUPIOT)

- *APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier, notamment les demandes de subventions auprès de chaque structure compétente.*

12. AFFAIRES DIVERSES

 Réunion citoyenneté - Rappel

 Elections européennes : **9 juin 2024 – Rappel**

la Municipalité rappelle que toutes les personnes désireuses de se rendre utile en tenant un des bureaux de vote et/ou en participant au dépouillement, peuvent se faire connaître dès à présent auprès des services administratifs de la Mairie.

- ✚ Date des prochains conseil municipaux (sous réserve) :
 - 2 avril 2024
 - 21 mai 2024

✚ Questions des élus

« Groupe Villeneuve pour Tous »

1) *Un agriculteur nous a interpellé sur la mise en œuvre de la loi Egalim dans notre commune. Pouvez-vous apporter des informations pertinentes pour nos agriculteurs à ce sujet ?*

Jean-Bernard FERRER : « Comme vous le savez, puisque vous faites partie de la commission, la restauration scolaire a été attribuée par marché public à l'entreprise ELIOR. C'est donc à elle d'appliquer cette loi et à nous de faire en sorte qu'elle soit respectée.

La société ELIOR a, dès le début, appliqué les règles de la loi Egalim, que ce soit au niveau des produits en circuits courts, que Bio ainsi que pour les repas bien spécifiques. Pour notre contrat, nous allons au-delà du pourcentage préconisé par la loi, qui est de 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques. »

2) *A ce jour, nous n'avons pas été informés de la tenue « des vœux du maire au personnel ». Ont-ils eu lieu ?*

Jean-Bernard FERRER : « Oui, ils ont eu lieu le 18 janvier à 17h30. Un mail a bien été envoyé, mais après vérification, il y a eu une confusion dans les destinataires. J'en assume l'entière responsabilité et je veillerai à ce que cela ne se reproduise pas. »

3) *Lors du conseil municipal du 19 décembre 2023, le point 15 « tarif spectacle » a fait débat. Une de vos réponses fut : « on a une commission, c'est de la culture ». Le groupe Villeneuve pour Tous s'interroge, comment une commission culturelle qui ne se réunit pas peut faire des choix de politique culturelle. Nous comprenons que cette délégation est également prise en charge dans le cadre de votre politique communale « associations et sports ». Quelle politique culturelle souhaitez-vous instaurer sur notre commune, et par le biais de quelle commission ?*

Jean-Bernard FERRER : « Oui, effectivement, la culture travaille en étroite collaboration avec la commission associative et sportive car elles sont totalement complémentaires. Certes, Ange Spano travaille peut-être un peu seul au vu de certains et ne fait pas de compte-rendu, mais toutes les manifestations apparaissent sur tous les supports de communication de la commune.

A propos de compte-rendu, lors de la cérémonie des vœux, vous avez eu l'énumération des différents événements proposés pour cette année.

A ma connaissance, mais je peux me tromper, il n'y a jamais eu vraiment de politique culturelle à Villeneuve, que ce soit à Bourgneuf ou à Fresnay, mis à part de soutenir les bibliothèques, le musée ou le théâtre.

Aujourd'hui, depuis l'ancienne mandature, nous avons entamé un long processus pour mettre en œuvre une politique culturelle digne de ce nom. Encore faut-il en avoir les moyens matériels et humains nécessaires. Cela a commencé avec le soutien sans faille à l'association qui gère le musée ainsi que les premiers travaux indispensables et la modernisation du théâtre. Depuis 2020, nous avons eu de cesse de travailler pour la culture, d'abord en local en prenant la décision finale de réhabiliter la

friche de l'ancien marché U en centre Culturel et sportif, d'où la création d'une médiathèque comme définie lors des travaux de la commission que co-président Fabrice RONCIN et Ange SPANO.

Quant au théâtre, sous l'impulsion de Nancy PINEAU et Ange SPANO, ce lieu est de plus en plus utilisé, que ce soit pour des représentations culturelles, artistiques, scientifiques ou autres et ce grâce au travail de ces deux commissions

Sur ce point, je souhaiterais reprendre les discussions que j'avais eues avec la commune de Sainte PAZANNE quant à la programmation de nos salles de spectacle respectives ainsi que leur fonctionnement.

Les expositions ne sont pas en reste, qu'elles soient littéraires ou artistiques, tout comme les musicales de Bourgneuf qui nous offrent des musiques et des chants du monde entier et de qualité. Mais malgré cela, peu de monde se déplace, c'est pourtant la condition « sine qua none » pour qu'un projet culturel vive. Monsieur Ange Spano l'a rappelé lors des derniers vœux.

Reste une chose importante, qui est le PCT (Projet Culturel du Territoire) qui est bien avancé à l'AGGLO et qui reprend en grande partie, tous ces points.

La politique culturelle de notre commune se met donc en place doucement en fonction des moyens, qu'ils soient matériels ou humains et des investissements qui sont réalisés afin d'offrir le meilleur pour nos concitoyens.

Bien que nous pouvons et devons mieux faire, nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons tous ensemble et j'en profite pour remercier Nancy et Ange sur ce sujet.

« Groupe Un Nouveau souffle pour Villeneuve-en-Retz »

1) *Je traverse le bourg de Ste Pazanne matin et soir, et il y a eu un feu tricolore de placer dans la rue principale, limiter à 30 km/h avec un artifice ajouté qui est comme un "radar" qui actionne le feu si la vitesse n'est pas respectée.*

D'où ma suggestion, ne serait-il pas judicieux de faire de même avec le feu tricolore de Fresnay. Car, honnêtement, la vitesse et les priorités ne sont pas vraiment respectés.

Jean-Bernard FERRER : « Je ne vous le fais pas dire et c'est une très bonne suggestion. Le seul souci, c'est que ce système est impossible à installer à cet endroit.

En 2015, j'ai voulu mettre un tel feu en place, mais après de longues discussions avec le département, malgré les arguments que j'avais avancés, ces messieurs me l'ont toujours refusé, tout comme le vice-président au département en charge des routes, en argumentant une fois de plus la spécificité de cette RD 13 qui est utilisée pour les convois exceptionnels.

J'ai depuis relancé plusieurs fois sans succès et la réponse est toujours la même.

Dans le projet AMI cœur de Bourg, il est prévu de réaménager ce secteur. »

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 21h.